

He 14. Dez. 64 15

3003 Berne, le 12 décembre 1964.

p.B.41.21.Venez.O. - CD/mt

A l'Ambassade de Suisse

Paris 7ePedro Estrada, Venezuela

Monsieur l'Ambassadeur,

Pour faire suite à notre lettre du 30 novembre dernier concernant l'ancien chef de la Police politique de l'ex-dictateur vénézuélien, nous avons l'honneur de vous faire savoir que notre Ambassadeur à Caracas, à qui nous avons demandé son avis, recommande vivement de ne pas donner suite à la requête que vous nous avez transmise. Voici l'essentiel de son rapport :

"Contrairement à ce qu'il a déclaré à M. Soldati, l'ancien chef de la police sous le régime du Général Pérez Jiménez n'entretient pas de relations correctes avec l'actuel Gouvernement vénézuélien dont il est honni. Il est accusé d'avoir quitté son pays après la chute du dictateur en emportant avec lui des millions de dollars. D'autre part, de nombreux Vénézuéliens ont eu à souffrir pendant son règne de sa brutalité. Il employait, en effet, les méthodes de la gestapo et ici, on le compare à Himmler. Aussi a-t-il, paraît-il, nombre d'assassinats et de meurtres sur la conscience. Il s'est peut-être assagi depuis son exil, mais il n'en reste pas moins que son passé est extrêmement chargé.

J'estime que le Gouvernement vénézuélien, avec lequel nous entretenons les meilleures relations et dont nous représentons les intérêts à Cuba, ne comprendrait pas pourquoi nous accorderions maintenant l'autorisation de séjour à l'un des grands responsables du chaos dans lequel s'est trouvé mon pays de résidence à la chute de Pérez Jiménez.

./.

Dodis



- 2 -

Je souhaite donc que vous partagiez mon point de vue dans cette affaire et que M. Estrada ne soit pas autorisé à venir se prélasser dans les grands palaces de Suisse."

Dans ces conditions, la Police fédérale, la Police fédérale des étrangers et nous-mêmes estimons qu'il serait inopportun de modifier l'attitude que nous avons prise précédemment à l'égard de Pedro Estrada. Nous vous laissons le soin de le lui faire savoir de la manière que vous jugerez opportune.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Micheli

He 14. Dez. 64
C 15

Copie a été adressée :

- à l'Ambassade de Suisse à Caracas, comme accusé de réception à sa lettre du 7 décembre 1964, avec nos remerciements
- au Service de Police du Ministère Public, en se référant à la conversation téléphonique entre MM. Amstein et Cuénoud, avec, en annexe, photocopie de la lettre de l'Ambassade de Suisse à Caracas du 7 décembre 1964
- à la Police fédérale des étrangers, en se référant à la conversation téléphonique entre MM. Tzaut et Cuénoud, avec en annexe, photocopie de la lettre de l'Ambassade de Suisse à Caracas du 7 décembre 1964.